

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-37

Date de la convocation : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 18

Le douze avril deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJL Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:33:02) , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste (depuis 19:31:36) , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 013 LALONDE Loïc (à 012 RATAUX Frédéric) , 014 GOMEZ Jean-Baptiste (à 015 THIERION Vincent) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (à 006 NANJL Léopold) , 024 DE POUILLY Jean (à 060 MANCEAUX Christophe) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 085 DEGLAIRE Thierry (à 086 MACHINET Thierry) , 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline) , 102 BAUDART Martine (à 112 FESTUOT Annie) , 103 BERGERY Marie Claude (à 118 LEBON Christophe) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 110 DION Valentine) , 116 LAIES Benoît (à 121 RENOLLET Hubert) , 117 LAMPSON Nadège (à 120 PAYEN Françoise) , 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 104 BOLY Francis)

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : REMISE DE PENALITES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX
RELATIF A L'EXTENSION DES LOCAUX DU FJEP CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE**

Vu le marché public de travaux relatif à l'extension des locaux occupés par l'association FJEPCS La Passerelle,

Considérant les dates et délais inscrits dans les différents documents administratifs utilisés au cours des travaux amenant à des incohérences entre les actes d'engagement, les ordres de services d'arrêt et de reprise établis successivement et la réception des travaux,

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2023
et de sa publication ou notification le 19/04/2023**

Considérant que ces incohérences entraînent une impossibilité pour le Trésorier comptable public de procéder au paiement de la facture correspondante au Décompte Général Définitif (DGD) pour chaque entreprise,

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier comptable public de procéder aux calculs de pénalités correspondant aux périodes non couvertes par les délais contractuels des actes d'engagement des entreprises,

Considérant que ce calcul permet de procéder au règlement des décomptes généraux définitifs,

Considérant, au regard de l'origine administrative du problème qui ne peut être imputé aux entreprises, qu'une remise totale de pénalités pour chaque entreprise concernée, s'avère logique,

Considérant les pénalités calculées pour chaque lot du marché,

- BANA => 92 731,69 €
- FRECHIN => 35 460,37 €
- IPB LAZARRONI => 25 719,29 €
- MEB MENUISERIE => 31 590,42 €
- THIRION => 15 658,10 €
- DG CORPO BAT => 7 046,98 € et 4 774,53 €
- NRJ => 19 933,50 €

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 86 voix POUR et 1 ABSTENTION (004 LOUIS Jean-Marc)

- **La remise totale des pénalités calculées pour chaque entreprise dans le cadre du marché de travaux relatif à l'extension des locaux du FJEP Centres social,**
- **Demande à Monsieur le Trésorier comptable public de bien vouloir procéder au règlement des factures correspondant aux décomptes généraux définitifs (DGD),**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables**

Le secrétaire de séance
Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoit SINGLIT